



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

**NOTE CONCEPTUELLE**

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉCONOMIE  
BLEUE DURABLE  
26-28 NOVEMBRE 2018, NAIROBI**

**Octobre 2018**

## I. Contexte et justification

La présente note conceptuelle examine les pistes pour une meilleure visibilité du travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) lors de la Conférence de haut niveau sur l'économie bleue durable, qui se tiendra à Nairobi du 26 au 28 novembre 2018. La participation de la CEA à cette Conférence résulte des discussions entre le Gouvernement kényan et ses partenaires institutionnels (Union africaine, Organisation maritime internationale, etc.). La participation conjointe de la CEA et de ses partenaires à cette Conférence permettra à ces institutions de dégager des synergies dans leurs programmes de travail relatifs au développement de l'économie bleue des États africains, à la lumière du Programme 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'économie bleue conçoit les océans et les eaux intérieures comme des « espaces de développement » où l'aménagement du territoire englobe la conservation, l'utilisation durable, l'extraction des ressources pétrolières et minières, la bioprospection, la production d'énergie durable et le transport maritime. Elle comporte plusieurs composantes, dont les industries maritimes traditionnelles que sont la pêche, le tourisme et les transports maritimes, mais aussi des activités nouvelles ou émergentes, comme les énergies maritimes renouvelables, l'aquaculture, les activités extractives sur les fonds marins, la biotechnologie marine et la bioprospection<sup>1</sup>.

Les espaces maritimes établis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que le domaine maritime de l'Afrique établi par la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, offrent à toutes les nations africaines de vastes possibilités de croissance et un réseau de voies de circulation maritimes d'une importance capitale pour leur développement, leur sécurité et leur prospérité. Ils sont extrêmement importants pour les ressources naturelles et l'énergie, le commerce et l'industrie, la science et le tourisme. Le commerce international par voie maritime affecte les personnes et les industries sur tout le continent, y compris dans les pays sans littoral. En outre, les nombreux navires, ports, chantiers navals et industries d'appui au sein du domaine maritime de l'Afrique fournissent des milliers d'emplois aux Africains, notamment aux femmes et aux jeunes. Il est évident que les perturbations ou l'inefficacité du système maritime africain, de ses chaînes d'approvisionnement et de ses industries peuvent avoir des conséquences coûteuses pour un grand nombre d'agents économiques de maints pays africains.

Le potentiel de développement de l'économie bleue en Afrique est clairement lié à la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). La ZLECA est une plateforme continentale de formulation et de négociation de politiques commerciales qui vise à développer des chaînes de valeur régionales et à améliorer la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales. Il existe un lien et une interdépendance nets entre l'économie bleue et la ZLECA, le commerce étant essentiel pour renforcer le développement de l'économie africaine. L'économie bleue a le potentiel de générer de la richesse dans des secteurs clés, comme l'industrie minière, les transports et la pêche, pour n'en citer que quelques-uns.

---

<sup>1</sup> <http://www.ke.undp.org/content/dam/kenya/docs/UNDP%20Reports/Policy%20Brief%20%202018%20-%20-%20%20Blue%20Economy%20for%20Inclusive%20and%20Sustainable%20Growth.pdf> (en anglais)

Elle peut en outre être exploitée pour renforcer l'action climatique. L'Accord de Paris sur les changements climatiques a été salué comme une avancée de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>2</sup>. Le principal mécanisme permettant aux nations de s'engager pour la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris est la contribution déterminée au niveau national à l'action climatique. Les contributions prévues déterminées au niveau national de la plupart des pays africains ont été élaborées à la hâte — et principalement par des entités externes — en vue de respecter la date limite de la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Compte tenu du contexte dans lequel les contributions déterminées au niveau national ont été formulées, il devient de plus en plus évident qu'elles sont très ambitieuses. L'Accord de Paris, par l'intermédiaire du bilan mondial qui commencera en 2023, offre aux parties l'occasion de revoir la portée de leurs mesures climatiques. Cependant, ces révisions ne peuvent être que plus ambitieuses encore. Comme de nombreux pays africains ont déjà surestimé leur action climatique actuelle, il est urgent d'aider les États membres à revoir leurs contributions déterminées au niveau national pour exploiter les possibilités offertes par des secteurs qui n'ont pas encore été pris en compte.

Le secteur de l'économie bleue est en effet un domaine dans lequel des réponses climatiques appropriées peuvent offrir des avantages socioéconomiques et environnementaux. Pourtant, de nombreux pays africains n'ont pas pris ce secteur en compte dans la formulation de leurs contributions déterminées au niveau national. Même si quelques pays ont mis en avant des mesures liées à l'économie bleue, comme l'exploitation durable des pêches et la gestion des zones côtières, seuls deux pays — les Seychelles et Cabo Verde — ont spécifiquement identifié l'économie bleue comme un secteur pouvant bénéficier de mesures climatiques pour le développement durable. Ce secteur offre des possibilités de mesures d'atténuation et d'adaptation — en particulier pour les pays insulaires et côtiers d'Afrique.

## **Objectifs de la conférence**

Il s'agit, en préparation à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2020, qui sera organisée conjointement par le Kenya et le Portugal, de susciter des discussions orientées vers l'action et portant sur une stratégie de l'économie bleue durable, axée sur les personnes et assortie d'investissements dans les océans. Cette rencontre donnera aux pays en développement ainsi qu'aux pays développés l'occasion d'examiner :

1. Les priorités relatives à la mise en place d'une économie bleue durable, les difficultés qu'elle pose et sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour ce qui est de la sécurité et de la sûreté maritimes ;
2. Le rôle innovant que jouent diverses parties prenantes (administrations nationales et locales, secteur privé, société civile, groupes régionaux et sous-régionaux,

---

<sup>2</sup> Les 197 parties à la CCNUCC ont convenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » au cours de ce siècle et à poursuivre les actions menées pour « limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». À l'heure actuelle, 180 parties à la Convention ont ratifié l'Accord de Paris ou y ont adhéré, dont 47 pays africains.

institutions financières nationales et internationales) en ce qui concerne l'investissement dans l'économie bleue et la définition des moyens durables de son exploitation.

3. Thème de la conférence :

- **Thème principal :** Economie bleue et Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- **Questions transversales relatives à chaque thème subsidiaire et aux manifestations principales et parallèles :**
  - a) Nouvelles technologies et innovation pour les océans, les mers, les lacs et les cours d'eau.
  - b) Défis, possibilités, priorités et partenariats.
  - c) Financement de l'économie bleue.

**Le Gouvernement kényan a sollicité l'assistance technique de la CEA dans les domaines ci-après :**

- Étude visant à proposer au Gouvernement kényan des réformes de politiques clefs relatives à l'économie bleue.
- Établissement d'une liste des experts en économie bleue et en développement durable que le Gouvernement kényan doit inviter en qualité d'experts de haut niveau.
- Élaboration d'un document de synthèse sur les défis liés au développement de l'économie bleue en Afrique.

**La CEA a également été sollicitée pour coorganiser des manifestations parallèles au cours de cette rencontre de haut niveau :**

- Le Gouvernement kényan a demandé à la CEA d'organiser une manifestation parallèle sur le projet LAPSSET, en collaboration avec l'Autorité de développement du corridor LAPSSET.
- L'Union africaine (UA) et certaines parties prenantes du secteur privé ont invité la CEA à coorganiser une manifestation parallèle sur les thèmes de la Conférence pour le développement de l'économie bleue, en particulier sur la participation des femmes à cette économie et sur les défis du transport maritime en Afrique.
- L'Organisation maritime internationale (OMI) organise, en collaboration avec la CEA et d'autres parties prenantes (Africa@Norshipping, Norwegian MAE, AO Energy Consulting, la CUA, Innovation Norvège), une manifestation parallèle sur la manière dont les gouvernements peuvent tirer parti de l'économie bleue en vue de la création durable de richesse.

Ces manifestations parallèles réuniront les décideurs, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé afin qu'ils échangent leurs données d'expérience et répertorient les points d'entrée pour exploiter les ressources de l'économie bleue et assurer ainsi le développement durable des économies africaines.

## **II. Informations relatives aux manifestations parallèles de la CEA lors de la Conférence de haut niveau sur l'économie bleue durable**

### **Manifestation parallèle sur le LAPSSET**

Le développement de l'économie bleue a bénéficié d'un important soutien politique en Afrique de l'Est en général et au Kenya en particulier. Le Projet de corridor de transport reliant le port de Lamu, le Soudan du Sud et l'Éthiopie (LAPSSET)<sup>3</sup> ainsi que l'agrandissement du port de Mombassa, notamment les réformes législatives pour permettre à l'économie locale de tirer davantage profit de la pêche,<sup>4</sup> illustrent la gamme d'activités sectorielles susceptibles de renforcer les secteurs de l'économie bleue.

Au cours de la Conférence sur l'économie bleue durable, il est proposé que l'Autorité de développement du corridor LAPSSET organise une réunion parallèle sur ce projet. Cette réunion aura pour but de sensibiliser les différentes parties prenantes au Projet LAPSSET et à sa contribution à l'économie bleue.

L'Autorité de développement du corridor LAPSSET, qui est logée à la Présidence de la République, est chargée de la coordination générale du projet. L'exécution du projet est dirigée par le Kenya, avec le soutien plein et entier des gouvernements de l'Éthiopie, du Soudan du Sud et de l'Ouganda.

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

La CEA coorganise la manifestation parallèle sur le projet LAPSSET durant la Conférence sur l'économie bleue durable. Cette manifestation a pour but non seulement de délibérer sur toutes les questions touchant audit projet et évoquées ci-dessus, mais également de formuler des recommandations sur les propositions ci-après.

1. Relancer le LAPSSET avec l'appui des chefs d'État et de gouvernement du Kenya, de l'Ouganda, du Soudan du Sud et de l'Éthiopie.
2. Décider la création d'un organisme régional chargé du projet global de coordination et de suivi. Cet organisme devrait avoir des membres venant des quatre pays.

---

<sup>3</sup> Le Corridor LAPSSET est le projet d'infrastructure le plus important et le plus ambitieux de l'Afrique de l'Est qui regroupe le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du Sud. Ce projet de grande envergure comprend sept grands projets d'infrastructure essentiels et a démarré avec la construction de 32 quais au port de Lamu (Kenya); de l'autoroute interrégionale reliant Lamu à Isiolo, Isiolo à Djouba (Soudan du Sud), Isiolo à Addis-Abeba (Éthiopie) et Lamu à Garsen (Kenya) et l'oléoduc qui va de Lamu à Isiolo, d'Isiolo à Djouba; de l'oléoduc allant de Lamu à Isiolo et d'Isiolo à Addis-Abeba; les lignes de chemin de fer interrégional à écartement standard reliant Lamu à Isiolo, Isiolo à Djouba, Isiolo à Addis-Abeba et Nairobi à Isiolo; de trois aéroports internationaux (à Lamu, à Isiolo et au Lac Turkana); de trois stations touristiques (à Lamu, à Isiolo et au lac Turkana) et du barrage polyvalent, High Grand Falls, le long du fleuve Tana. <http://www.lapsset.go.ke/#1461328856794-2dee9bba-e774>

<sup>4</sup> Le Ministère des pêches du Kenya a été rebaptisé « Ministère des pêches, de l'aquaculture et de l'économie bleue », en juin 2016.

3. Réunir des experts des quatre pays pour élaborer un plan d'action bien pensé pour guider la mise en œuvre du projet.
4. Accroître la visibilité du projet LAPSSSET.
5. Attirer un plus grand nombre de parties prenantes.

### **Réunion parallèle Commission de l'Union africaine-CEA**

L'Union africaine a un rôle important à jouer dans le développement de l'économie bleue sur le continent. La Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 définit les grandes lignes du développement du transport maritime sur le continent. Il contient les fondements sur lesquels l'économie bleue peut être développée.

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

L'objet de cette manifestation parallèle est :

- D'intensifier les activités de sensibilisation sur l'économie bleue, en nommant le Président de la République des Seychelles comme « *Champion de l'économie bleue* » ;
- De compiler les résultats de séances de questions/réponses en vue de l'élaboration d'un document de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers 2050 et d'une stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue ;
- De montrer l'importance de l'économie bleue par la distribution de prix à des acteurs clefs et à des femmes qui agissent pour le développement de l'économie bleue en Afrique ;
- D'élaborer un document sur l'économie bleue et la stratégie commerciale y relative à l'issue de discussions sur les moyens de mettre en œuvre l'économie bleue dans le cadre de la ZLECA. **Ce sujet sera traité par l'équipe du Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA** ;
- De permettre que toutes les parties prenantes comprennent que parmi les principaux secteurs clefs où il conviendrait d'améliorer la participation des femmes figurent la pêche, le tourisme, le transport maritime, les énergies marines renouvelables, l'aquaculture, les activités d'exploitation des ressources minérales des fonds marins, la biotechnologie et la bioprospection marines ;
- D'instaurer un dialogue pour améliorer le transport maritime en Afrique et pour la création d'une flotte africaine, y compris la réactivation des sociétés nationales de transports maritimes dans de nombreux pays africains ;
- De souligner l'importance des rôles des principales parties prenantes dans le développement accru du programme de l'économie bleue en Afrique et dans la définition d'un programme de travail clair pour 2019 en ce qui concerne la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités pour des projets spécifiques qui visent à promouvoir l'égalité des genres dans l'économie bleue ;

- D'améliorer la prise de conscience de l'importance des liens entre l'économie bleue et les changements climatiques. De montrer comment les pays peuvent utiliser l'économie bleue pour respecter certaines des prescriptions de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. *Ce sujet sera traité par l'équipe du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA.*

## **Réunion parallèle OMI-CEA**

### **Thème principal**

Cette manifestation vise à trouver une réponse à la question : « *Comment les États peuvent-ils exploiter l'économie bleue durable dans leurs politiques et plans nationaux pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et des accords intergouvernementaux y relatifs, promouvoir des synergies et éviter des choix négatifs ?* »

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

L'objectif primordial de cette manifestation est de se pencher sur la manière dont les gouvernements peuvent tirer parti de l'économie bleue durable aux fins de la création durable de richesses, d'analyser la question et de dégager des orientations à son sujet ; il s'agira aussi :

- De formuler des stratégies et des plans pour exploiter le domaine maritime africain ;
- De tirer un maximum d'avantages de la mise en valeur de leurs milieux marins, par exemple, dans les domaines du transport maritime et des ports, de la bioprospection et de l'extraction des ressources pétrolières et minières ;
- De promouvoir des politiques nationales, y compris en matière d'égalité des genres, et en particulier de croissance inclusive, de création d'emplois décents pour tous et d'élimination de la pauvreté ;
- De susciter une prise de conscience des possibilités d'utilisation rationnelle des ressources des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, de développement durable du patrimoine commun de l'humanité et de mise en valeur des ressources de la haute mer ; enfin,
- De recenser les difficultés rencontrées dans la protection du milieu marin, en matière de pêche non déclarée et non réglementée, de gouvernance et de sécurité de l'océan, de piraterie, de terrorisme et de changements climatiques.

## **III. Dépenses d'administration et finances**

Un budget spécifique sera sollicité pour couvrir les frais afférents à la Conférence, y compris pour les travaux de recherche, la collecte de données, les frais de voyage, les services de conseil et la participation des parties prenantes.

### **III-1 Réalisations escomptées**

- Amélioration de la connaissance de l'économie bleue et mise en évidence de certains des travaux réalisés par l'équipe interdivisions de la CEA qui s'occupe des domaines liés à l'économie bleue ;
- Augmentation du niveau des partenariats internationaux autour de l'économie bleue ;
- Une meilleure connaissance de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, de l'Agenda 2063, du Programme 2030 pour le développement de l'économie bleue sur le continent.

### **III-2 Produits de la Conférence**

1. Une publication sur les difficultés rencontrées par l'Afrique dans le développement de l'économie bleue et contenant les recommandations proposées.
2. Une publication sur la manière dont l'économie bleue peut stimuler le commerce intra-africain et la mise en œuvre de la ZLECA.
3. Un rapport sur les principales réformes stratégiques relatives à l'économie bleue pour le développement durable au Kenya.

### **III-3 Produits post-Conférence**

1. Une fiche d'information sur l'économie bleue pour chaque pays africain.
2. Une publication sur la manière d'exploiter l'économie bleue pour le renforcement de la lutte contre les changements climatiques.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec les personnes suivantes :

M. Martin Ndende  
Conseiller régional principal et  
Coordonnateur de la CEA pour l'économie bleue  
ndende@un.org  
+251 11 54 45492

Mme Josephine Okoeguale  
Consultante, économie bleue  
okoeguale@un.org  
251 11 54 45582